

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 20/09/2024 - B2024/011070 - 2018 B 01183 - 842 076 382 - 2A DEVELOPPEMENT

 **SAGEC FOREZ**

SAS 2A DEVELOPPEMENT

4 Rue DE LA LHUIE

38390 MONTALIEU VERCIEU

COMPTES ANNUELS

ET ETATS FISCAUX

EXERCICE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Etablissement principal : SAGEC FOREZ
19 Rue Barthélémy Villemagne 42340 VEAUCHE
tél : 04.77.36.38.40 Fax : 04.77.36.38.49

Etablissement secondaire : SAGEC FOREZ
21 Boulevard Lachèze 42 600 MONTBRISON
tél. : 04.77.76.87.66 Fax : 04.77.76.50.24

Mail : contact@sagec-forez.com
Société D'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de LYON
R.C.S. SAINT ETIENNE 398 786 863 code APE : 6920Z

Désignation de l'entreprise		SAS 2A DEVELOPPEMENT		4 Rue DE LA LHUIE		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		38390 MONTALIEU VERCIEU		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
SIRET		8 4 2 0 7 6 3 8 2 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122023		
				Exercice N-1 clos le		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	5 701	030	5 497	204	857	
	Immobilisations financières* (1)	040	3 000	042		3 000	3 000	
	Total I (5)	044	8 701	048	5 497	3 204	3 857	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070				
		072	12 441	074		12 441	20 711	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	6 928	086		6 928	3 808	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II	096	19 369	098		19 369	24 520		
Total général (I + II)	110	28 070	112	5 497	22 573	28 376		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124		124				
	Réserve légale	126		126				
	Réserves réglementées*	130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132				
	Report à nouveau	134		134	19 240	11 241		
	Résultat de l'exercice	136		136	(5 452)	7 999		
	Subventions d'investissement	137		137				
	Provisions réglementées	140		140				
	Total I	142		142	14 788	20 240		
Provisions pour risques et charges	154		154					
Total II	154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	1 674	1 596		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		172		429		
	Comptes courants d'associés	173		173	6 111	6 111		
	Autres dettes	175		175				
	Produits constatés d'avance	174		174				
Total III	176		176	7 785	8 136			
Total général (I + II + III)	180		180	22 573	28 376			
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 950	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2A DEVELOPPEMENT		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		165 000	
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons / intracommunautaires	215	214			
		217	218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		165 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		143 478	
	Variation de stock (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	4 586		8 221
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244			601
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	652		919
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 / 260	262			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	5 238	153 218
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(5 238)	11 782	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1		
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	215		3 354
	Charges exceptionnelles { Dont am. orissem. des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont am. orissem. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347	300			
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			429
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(5 452)	7 999
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314 5 452	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* : dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés / écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	247 / 248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zones de réstructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		648				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		645				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		655				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)		641				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)		647				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies G)		649				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies H)		990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 5 452	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372 5 452	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	5 701	472		474		476	5 701				
Immobilisations financières		480	3 000	482		484		486	3 000				
TOTAL		490	8 701	492		494		496	8 701				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	4 845	562	652	564		566	5 497				
TOTAL		570	4 845	572	652	574		576	5 497				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2A DEVELOPPEMENT**Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis				
Déficits imputés						983				
Déficits reportables						984				
Déficits de l'exercice						860	5 452			
Total des déficits restant à reporter						870	5 452			
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	312		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFiP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2A DEVELOPPEMENT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31|11|2023

N° SIRET 84207638200014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 4 Rue DE LA LHUIE

CODE POSTAL 38390

VILLE MONTALIEU VERCIEU

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	2
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	98

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCI Dénomination 2A INVEST
N° SIREN (si société établie en France) 824939946 % de détention 2,00 Nb de parts ou actions 2
Adresse : N° 4 Voie RUE DE LA LHUIE
Code postal 38390 Commune MONTALIEU VERCIEU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique CATHALA Prénom(s) AXEL
Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 10061986 N° département 69 Commune VENISSIEUX Pays FRANCE
Adresse : N° 4 Voie RUE DE LA LHUIE
Code postal 38390 Commune MONTALIEU VERCIEU Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PINEAU Prénom(s) ANTOINE
Nom marital % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 29011990 N° département 69 Commune TASSIN LA DEMIN LUNE Pays FRANCE
Adresse : N° 45 Voie RUE BARBIER
Code postal 69006 Commune LYON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3|

N° SIRET 8|4|2|0|7|6|3|8|2|0|0|0|1|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2A DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 4 Rue DE LA LHUIE

CODE POSTAL 38390 VILLE MONTALIEU VERCIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

NEANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

ETATS FISCAUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SAS 2A DEVELOPPEMENT	
SIRET 84207638200014	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
4 Rue DE LA LHUIE	
38390 MONTALIEU VERCIEU	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **PROMOTION IMMOBILIERE** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/> 0	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>	Déficit	5 452
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>				
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quinquies)	<input type="text"/>
Autres PV imposables à 19% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>				
3. Abattements et exonérations sur le bénéfice	Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/> Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	CADOR DORAC
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : I	Nom et adresse du conseil :		
SAGEC-FOREZ 19 RUE BARTHELEMY VILLEMAGNE 42340 VEAUCHE Tél : 0477363840			
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 06032024	Lieu : MONTALIEU	
N° d'agrément : <input type="text"/>	Qualité et nom du signataire : PRESIDENT - M. CATHALA AXEL		
	Signature :		

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2A DEVELOPPEMENT**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

SAS 2A DEVELOPPEMENT

Au capital de 1000€

Siège social : 4 rue de la Lhuie 38390 Montalieu-Vercieu

RCS 84207638200014

Assemblée générale du 16/09/2024

A Montalieu-Vercieu

Le 16/09/2024

A 18h00

Axel CATHALA Président de la SAS 2A DEVELOPPEMENT, a présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire au 4 rue de la Lhuie 38390 Montalieu-Vercieu siège social de la société.

Antoine PINEAU et Axel CATHALA, les deux associés de l'entreprise SAS 2A Développement, sont présents. L'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation du résultat

Première résolution : approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et se soldant par une perte de 5452 euros.

Cette résolution est adoptée par 2 votes sur 2 soit 100% des associés.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la part de l'exercice s'élevant à 5452 de la manière suivante :

- Report à nouveau
- Cette résolution est adoptée par 2 votes sur 2 soit 100% des associés.

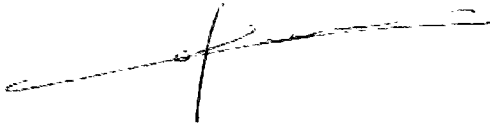
Troisième résolution : approbation des comptes annuels

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Axel CATHALA pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Le Président

Antoine Pineau associé



Axel CATHALA associé et Président

